



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODÈNE

PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Antonia DURAND, Nancy DUFOUR, Christian RIPERT, Laetitia ALONSO, Yannick CORBIN, Sonia JACOBÉE

Absents excusés : Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN

Public : néant

Secrétaire de séance : Antonia DURAND

Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 06 février 2025 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats

EPAGE (*Y. CORBIN*) : 2 réunions depuis le dernier conseil avec au sujet : vote du budget, travaux, augmentation de la cotisation, SIAN, embauche d'1 personne et 1 contrat apprentissage, problème avec les subventions perçues pour les digues.

Syndicat d'électrification Vauclusien (*A. ALLEGRE*) : un RDV a eu lieu avec le SEV sur la place pour envisager le changement des compteurs forains. Demande de raccordement ENEDIS en attente. Les changements de coffrets ne seront certainement pas faits avant la fête de juillet.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7 délibérations approuvées à l'unanimité :

- Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 : du SGC de Montoux
- Approbation du compte administratif 2024 : du syndicat.

Affectation des résultats d'exploitation du compte administratif 2024 : déficit global 270 014€.

Budget primitif 2025 : Exploitation 7 868 745€ & Investissement 33 733 704 € soit 41 602 449€.

Autorisations de programme/crédits de paiement-exercice 2025 : constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Territoire syndical – programme 2027-2031 -accord cadre a bons de commande - renouvellement, sécurisation, déplacement et extension des réseaux d'eau potable - lancement de l'opération : pour regrouper les travaux dans un même marché entre 5 et 10 millions par an.

Commune de Malaucène-approbation du zonage d'assainissement : suite mise à jour du zonage.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4 délibérations approuvées à l'unanimité :

Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 : du SGC de Montoux

- Approbation du compte administratif 2024 : du syndicat.

Affectation des résultats d'exploitation du compte administratif 2024 : déficit global 56 385€.

- Budget primitif 2025 : Exploitation 367 610€ & Investissement 2 771€ soit 370 381€

POINTS DIVERS

Installation télé relève de juin 2025 à fin 2026 ; convention avec les communes pour l'installation de l'antenne.

Inauguration le 12 mai.

Prochain Comité 26 juin.

Origine AA le 27 mars 2025

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) :

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : réunion du 26/02/2025 avec élection des nouveaux membres du bureau, reprise des résultats, vote BP, acquisition / cession de matériel, chantier d'insertion (baisse de l'enveloppe financière au bénéfice du personnel titulaire).

Parc Naturel Régional (PNR) (S. JACOBÉE) : Lors de la dernière réunion : approbation des comptes, affectation de résultat, vote du BP, convention pour information territoriale, mise à disposition de nichoirs pour chauve-souris, pièges à frelons réutilisables, nouveaux pièges plus performants mais il faut se renseigner auprès des apiculteurs.

Conseil d'écoles (L. ALONSO et N. DUFOUR) : il faut présenter le projet d'école. Effectifs : 17 CM2 vont partir au collège, 15/16 nouvelles entrées en petite section de maternelle +2 ou 3 enfants venant des communes extérieures. Le projet avec le Parc du Ventoux est annulé faute de moyens financiers du Parc. La fresque pourra se faire grâce à la participation des 3 communes avec une inauguration vers le 20 juin. Fête des écoles le 27 juin. Dans le cadre du Tour de France, un vélo cargo passera dans toutes les communes récupérer du matériel électronique donné par les usagers, l'école de St Pierre sera un point de collecte. L'an prochain, la présidente de l'association « amicale des parents d'élèves » devrait changer avec de nouveaux projets, dont le carnaval qui serait remis à l'ordre du jour et une itinérance des animations sur les 3 communes.

2. **Vote du Compte Financier Unique**

Le CFU est un document récapitulatif des écritures comptables passées en Mairie et en Trésorerie Principale sur une année, dépenses et recettes réelles de l'année, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Il remplace les anciens compte Administratif et compte de Gestion, en un document unique dématérialisé.

Pour l'année 2024, le CFU fait apparaître un excédent annuel de fonctionnement de 5 833,36€ et un **excédent cumulé** de 129 060,80€ et un déficit annuel d'investissement de 91 108,45€ et un **déficit cumulé** de 65 258,76€.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

	RESULTAT EX 2023	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE BUDGÉTAIRE	CHIFFRES A PRÉSENTER EN COMPTÉ POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	25 849,69 €		-31 108,45 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	-65 258,76 €
FONCT	173 227,44 €	50 000,00 €	€ 333,34 €			0,00 €	129 060,80 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024						129 060,80 €	
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						65 258,76 €	
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						63 802,04 €	
Total affecté au c/ 1068 :						65 258,76 €	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						0,00 €	
DD01	RESULTAT REPORTÉ	65 258,76 €		DD01	RESULTAT REPORTÉ	0,00 €	

Délibération approuvant le CFU : votée **POUR** à l'unanimité des membres présents.

3. Affectation de résultat

Le résultat de clôture de Fonctionnement au 31.12.2024 est de 129 060,80€

Le résultat de clôture d'Investissement au 31.12.2024 est de - 65 258,76€

Suite au travail de la commission Finances, monsieur le Maire propose l'affectation de résultat suivante :

002 Excédent de fonctionnement (Recette de fonctionnement) : 63 802,04 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'Investissement provenant de l'excédent de fonctionnement) 65 258,76 €

001 Excédent d'investissement (Dépense d'investissement) : - 65 258,76 €

Délibération approuvant l'affectation de résultat : votée **POUR** à l'unanimité des membres présents.

4. Subventions aux associations 2025

La commission finances a étudié les différentes demandes de subventions aux associations et propose les montants suivants :

- Pupilles d'Orange	100 €
- Amicale parents d'élèves	0 €
- Caisse des écoles primaires	100 €
- Bibliothèque	500 €
- Société de chasse	400 €
- Tennis club	400 €
- Club foot Bédoin	0 €
- Comité des fêtes de Modène	2.000 €
- MAM saperlipopette	500 €
- Amitiés modénoises	0 €
- CCAS	500 €
- Comité des feux de forêts	500 €

Soit un total de **5.000€** de subventions (4.500 € au compte 65748 et 500€ au compte 657363).

Délibération accordant les subventions : votée **POUR** à l'unanimité des membres présents sauf pour celle de la chasse 1 abstention.

5. Vote des Taxes 2025 (Délibération à prendre)

Monsieur le Maire rappelle les taux TFB et TFNB votés pour la commune en 2024, ainsi que les moyennes nationales et départementales. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâti et non bâti pour cette année, à savoir :

Taxe Foncier Bâti : **7% part communale (+15.13% du département)** Taxe Foncier Non Bâti : **23,70%**

Pour le bâti, le taux pris en compte est celui de 22.13 % englobant celui du département.

La taxe d'habitation étant restaurée pour les logements secondaires, le taux appliqué 2024 est le dernier en vigueur voté par la commune en 2020 à savoir **4.5%**. Pour modifier ce taux il faut respecter les recommandations de la TP (Mail de Mme Finck), soit maxi 5.14% soit une augmentation de recettes prévisionnelles pour la commune d'environ 1.400 €.

Choix collectivité

Simulation

Données documentaires



Simulation des taux des impôts directs locaux

Collectivité: C077 MODENE Année: 2025 EPCI: L031

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	0.000		99.35	22.13	731 600	161 947
TFNB	2.73		138.15	23.70	51 200	12 134
TH	8.31		51.39	4.50	215 600	9 702
						183 783

Produit fiscal attendu		
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle	1.017596	Taux proposé	Variation proposée en %	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
TFB	22.52	22.13		22.13	161 947	0
TFNB	24.12	23.70		23.70	12 134	0
TH	4.58	6.00		6.00	12 936	3 234
				TOTAL	187 017	3 234

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB		
Coefficient correcteur	0.614254	Effet du coefficient correcteur
		-62 470

Cette structure de taux ne peut pas être retenue.

Le taux de TH est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de l'en soit : 5.14

Monsieur le Maire propose de passer le taux de la TH à 5,14 % et de conserver les taux TFB et TFNB inchangés.

Délibération approuvant les taux proposés : votée **POUR à l'unanimité** des membres présents, soit :
5,14% pour la TH, **23,70%** pour la TFNB et **7%** pour la part communale de la TFB.

6. Délibération : dépenses à imputer au 623 fêtes et cérémonies

Comme chaque année, à la demande des services de la DGFIP, monsieur le Maire propose une délibération reprenant toutes activités susceptibles d'être imputées à l'article 623, fêtes et cérémonies.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

7. Vote du Budget Primitif 2025

Présentation des montants proposés par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement avec en application l'affectation de résultat et autres décomptes votés plus tôt en séance.

Soit un BP équilibré à hauteur de 316 628,24 € pour le fonctionnement et 239 186,46 € pour l'investissement.

Délibération approuvant le vote du BP 2025 tel que présenté : **9 POUR** et **1 abstention**.

8. Point sur les travaux

- **PAV** : Il faut communiquer sur les dépôts d'objets en tout genre laissés aux pieds des PAV, Marie Hélène nous fera passer des photos.
- **Mairie 1900** : la dernière facture va pouvoir être réglée (9 798.40€)
- **Acquisition Maison au chemin des Libertonnes** : l'estimation des Domaines a été reçue pour un montant de 280 330 €. Suite à discussion monsieur le Maire a fait une proposition aux vendeurs à hauteur de 260.000€. Certains élus n'étant pas favorables à ce projet, il est décidé d'attendre d'avoir tous les éléments chiffrés pour prendre une décision définitive sur l'acquisition de ce bien ou non. Toutefois une majorité d'élus est d'accord pour finaliser un dossier de demande de subvention au titre de la DETR afin d'avancer sur le chiffrage et se garde la possibilité de ne pas réaliser l'opération lorsque tous les éléments seront connus.
- **Chemin de Crillon** : de la terre a été remise sur les bordures. Voir pour une procédure de constat par le Maire pour une route non remise en état d'origine (voir avec le Syndicat Rhône Ventoux pour négocier une remise en état de la voirie suite à leurs interventions.
- **Passage Tour de France** : le Département met à disposition des ballots de paille pour mettre en sécurité les emplacements dangereux (angle rte de mazan / rte de st pierre et près du lavoir), il faut en demander une dizaine. La commune de Mazan nous prêtera 20 barrières et le Barroux 10.
- **Eglise** : Alexandre Allègre a eu monsieur Guillermin au téléphone qui préconise de faire réaliser d'autres estimation du coût des travaux pour comparaison, celle du CAUE ne suffit pas. Voir s'il est décidé de faire appel à un architecte.
- **Chemin de la Rameille** : monsieur le Maire doit relancer l'entreprise COLAS suite aux devis signés. L'entreprise doit normalement venir en mai et leur rappeler qu'ils doivent demander un arrêté de voirie à Caromb et Crillon (travaux impactant la circulation sur ces 2 communes également).
- **Place** : revoir les devis précédemment demandés.

9. Délibérations :

- **DETR MAM** : délibération et plan de financement revus en fonction de la décision prise plus tôt dans cette même séance. Le projet d'acquisition porte sur un bien immobilier composé d'un terrain ainsi que d'une maison, cadastrés B1276 au chemin des libertonnes. Une demande de subvention en ce sens au titre de la DETR est demandée (50% de 260.000 €). **Délibération votée 7 POUR et 3 CONTRE.**
- **Cove** : convention annuelle voirie. Un fond de concours peut être attribué à la commune à hauteur de 10 654€ sous condition d'une dépense équivalente au double, soit 21 308€. Monsieur le Maire propose de signer cette convention. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**
- **Procédure de Rappel à l'ordre** : une convention avec le Tribunal Judiciaire doit être établie pour pouvoir faire des rappels à l'ordre (détails dans le projet de convention lu en séance). Monsieur le Maire propose de signer cette convention. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

10. Questions diverses et sociales

- Demande d'informations concernant le container entreposé au chemin serres des fourques (fabrication de biscuits). Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu de nouvelles de la part du Procureur de la République suite à la plainte déposée auprès du parquet.
- La possibilité d'organiser un vide grenier par le CCAS au profit d'une association est évoquée

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H45.

Le Maire
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance
Antonia DURAND